

ENSEIGNEMENT**Le cours «de rien»
adopté par
les parlementaires**

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté hier le projet de décret instaurant un mécanisme de dispense pour les cours de religion et de morale non confessionnelle dans l'enseignement officiel. Le projet organise un encadrement pédagogique alternatif (EPA) pour les élèves qui choisiront d'être dispensés du cours de morale ou de religion dès l'année scolaire 2015-2016. Pour répondre aux délais courts avant la rentrée, les directions d'école disposeront cependant de quatre mois, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2016 au plus tard, pour organiser cet EPA et le proposer aux élèves.